



Bail immobilier et place de parking

Par **Vaness76**, le **29/09/2016** à **20:00**

Bonjour,
Suite au décès de mon propriétaire, le nouveau bailleur me demande de payer la place de parking que j'occupe gracieusement le loyer offert par mon propriétaire. Mes quittances et virements de loyer, montre que je ne paie plus de loyer de place de parking depuis plus d'un an.
En effet, mon bail stipule bien que j'ai pris cette place de parking en même temps que le logement. J'aurais dû faire modifier le bail (on ne peut pas penser à tout).
On-t-il le droit de me demander de payer le loyer, compte tenu des règles d'usage?
Dans l'attente de vous lire. Merci d'avance pour votre réponse.
Bien cordialement.
Vaness76

Par **Tisuisse**, le **30/09/2016** à **08:01**

Bonjour,
Si la place de parking est prévue dans votre bail, si un loyer pour cette place est aussi prévue dans votre bail, vous devez vous acquitter de ce loyer-parking. Donc, tout dépend de ce qui est inscrit sur votre bail.

Par **amajuris**, le **30/09/2016** à **13:04**

bonjour,
les conditions inscrites dans votre bail continuent avec votre nouveau bailleur.
l'article 1742 du code civil précise bien que le contrat de location n'est pas annulé par la mort du bailleur.
salutations